

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 8 mars 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 21 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Relocalisation de la Maison des Jeunes ;
 - 1.1. Promesse d'achat et de vente ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. RELOCALISATION DE LA MAISON DES JEUNES

2010-03-94

1.1. Promesse d'achat et de vente

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la relocalisation de la Maison des Jeunes à proximité des équipements de loisirs et sportifs dans des locaux plus adéquats dont l'espace et la superficie répondront aux besoins des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les options envisagées, l'immeuble appartenant à madame Éliane Boutin situé au 142 route Coulombe à Saint-Isidore, lot 3 029 504, représente celle qui démontre les meilleurs avantages et critères recherchés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté Les Expertises Immobilières de Beauce afin d'établir la valeur marchande dudit immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE madame Boutin démontre une ouverture pour la vente de sa propriété et qu'une transaction est en cours de négociation ;

CONSIDÉRANT QUE dans la présente négociation, certains facteurs sont à considérer notamment :

- la flexibilité quant à la date de possession ;
- l'anticipation d'une hausse substantielle de taxes reliée au branchement du réseau d'égout et les frais connexes ;
- l'économie de coûts du fait qu'un courtier en immeuble ne soit pas nécessaire ;
- le marché immobilier et la conjoncture économique actuelle sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate messieurs Réal Turgeon et Éric Blanchette, respectivement maire et conseiller, à conclure une promesse d'achat et de vente avec madame Éliane Boutin concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 142 route Coulombe à Saint-Isidore, lot 3 029 504, pour un montant ne dépassant pas cent huit et vingt-cinq centièmes pourcent (108,25 %) de l'évaluation de l'immeuble faite par Les Expertises Immobilières de Beauce en date du 4 mars 2010.

QUE le conseil verse la somme de dix mille dollars (10 000,00 \$) comme dépôt lors de la signature de ladite promesse, pris à même le surplus accumulé non affecté.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2010-03-95

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 H 45.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
